



21^{ème} J M C RALLYE HAUTES FAGNES

23,24 et 25 octobre 2026

REGLEMENT PARTICULIER

EPREUVE OPEN- (Epreuve à Participation Etrangère Autorisée)

Organisé par le Jalhay Motors Club asbl



Secrétariat de l'organisation :

Jalhay Motors Club asbl

Route de la Xhavée 21

4845 JALHAY

Gsm Benoit Sacré : 0494 / 54 89 29

Gsm Benjamin Darimont : 0474 / 30 42 77

Mail : benoit.sacre@gmail.com

Mail : b.darimont@hotmail.com

Site : www.jmcasbl.be

EPREUVE :	21 ^{ème} JMC Rallye Hautes Fagnes
VISA ASAF :	2026/025
DATE :	23,24 et 25 octobre 2026
ORGANISATEUR :	asbl Jalhay Motors Club (Lg10)
N° D'ENTREPRISE :	0859.955.280

ADRESSE DU SECRETARIAT ET DE LA DIRECTION DE COURSE :

Rue de la Fagne 13 - 4845 JALHAY

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

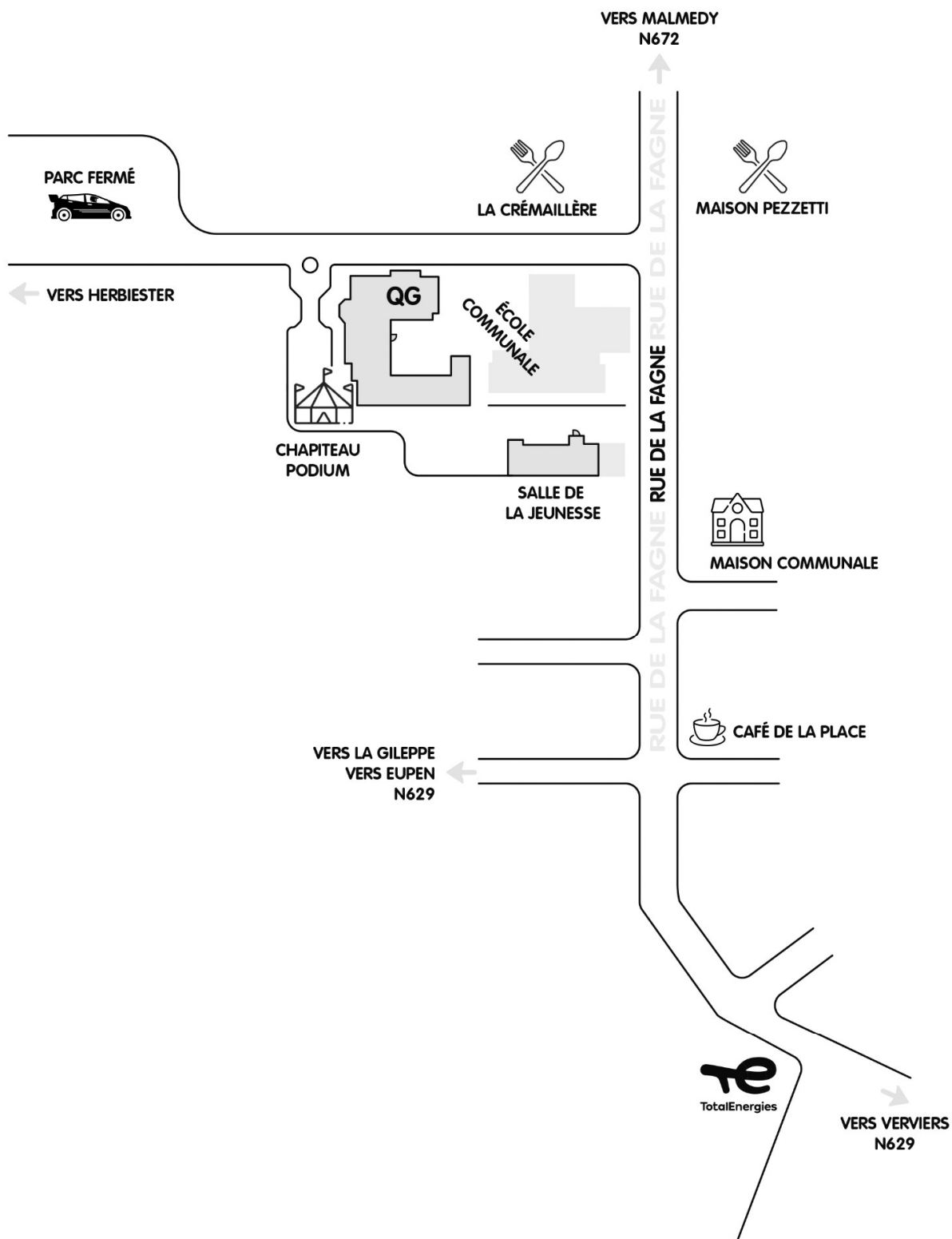
R.S.G. = Règlement Sportif Général.

REGLEMENT PARTICULIER

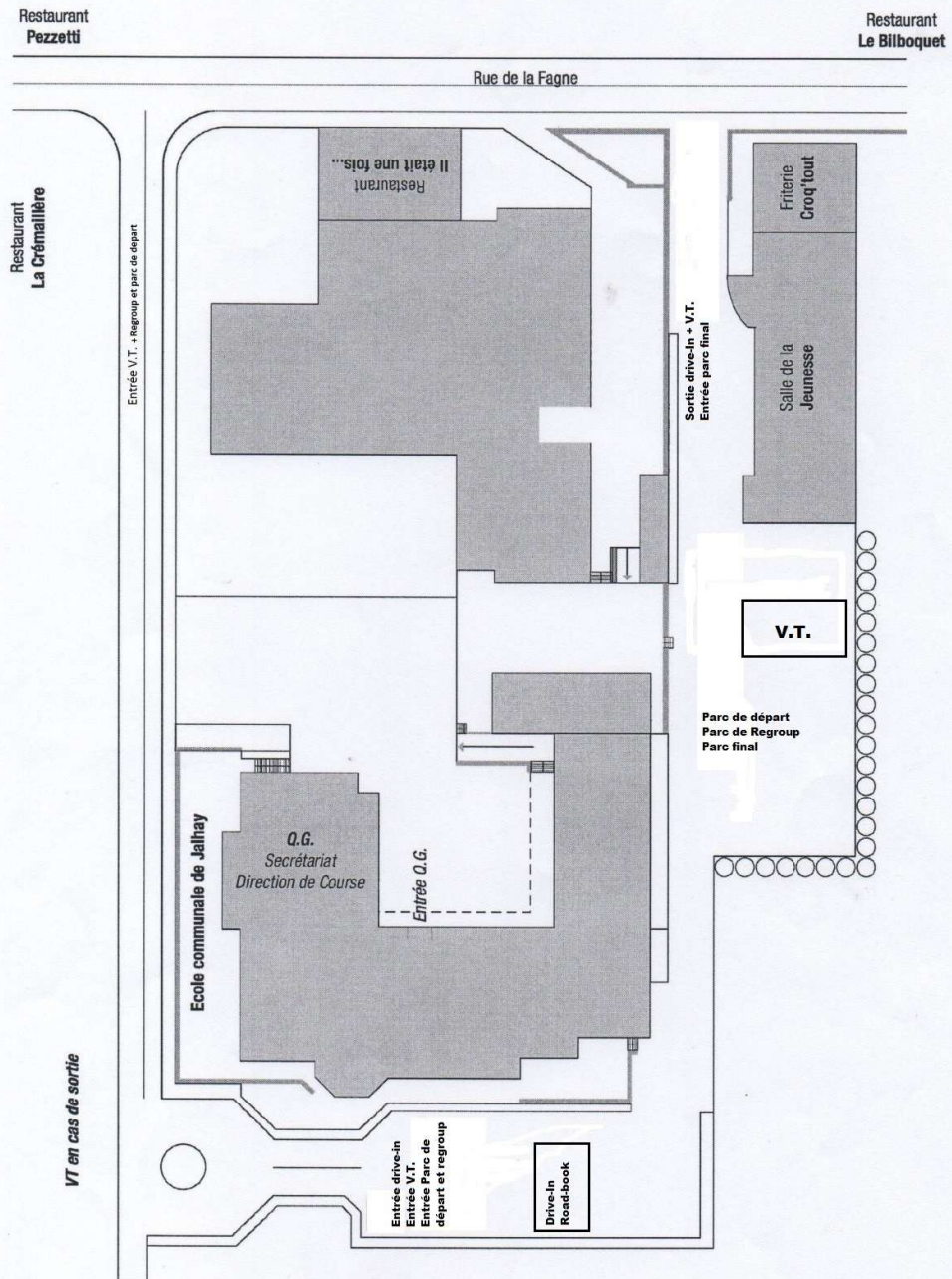
I. TIMING (Dates et heures)

16 septembre 2026		Parution du Règlement Particulier approuvé sur le site internet de l'ASAF et sur SPORTITY JMC2026
18 septembre 2026		Début des engagements via la plate-forme « engagement » de l'ASAF uniquement (art. 3.3.9. du R.S.G.)
16 octobre 2026	12h00'	Clôture des inscriptions à droits simples Clôture des inscriptions au Shake Down (SD)
20 octobre 2026	12h00'	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
	20h30'	Attribution des numéros
	22h00'	Affichage de la liste des engagés, parution via la page FB, application SPORTITY et site internet
23 octobre 2026	12h00'	Ouverture des V.A et V.T pour le Shake Down (SD) voir art 16 du RPR
	13h00'	Début du Shake Down (SD)
	15h00'	Fin des V.A et V.T du Shake Down
	15h30'	Affichage et officialisation de la liste des participants au Shake Down
	17h00'	Fin du Shake Down
24 octobre 2026	9h00'	Ouverture du secrétariat de l'épreuve. Les instructions pour le retrait des documents (road-book concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, feront l'objet d'une parution sur la page FB, application SPORTITY et site internet de l'organisation
	9h30'	Début des reconnaissances
	10h00'	Ouverture des V.T Ordre de passage : L'heure sera précisée par mail après l'attribution des numéros. Les heures de présentation seront également transmises via la page FB, site internet et application SPORTITY de l'organisation au plus tard le 22 octobre 2026
	15h00'	Fin de la distribution du road-book et des documents
	18h00'	Clôture des VT
	20h00'	Fin absolue des reconnaissances
	20h00'	Fermeture du secrétariat
25 octobre 2026	6h30'	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires éventuelles
	6h50'	Fermeture des éventuelles VA et VT complémentaires
	7h00'	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés avec parution sur l'application SPORTITY et site internet
	7h15'	Heure d'entrée de parc de départ de la première voiture
	7h30'	Officialisation de la liste des voitures et équipages qualifiés à prendre le départ
	7h30'	Départ de la première voiture pour la première boucle

Timing détaillé									
21ème JMC RALLYE 24 & 25 octobre 2026									
CH	LOCALISATION	EC Dist.	Liaison Dist.	Total Sect.	Total Dist.	Moyenne	Temps Prévu	Heure N°1	Heure 999
		Nb de Voitures					130		02:10
CH0	Parc de départ							07:30	09:40
CH0A	Assistance JALHAY IN		1,05	1,05	1,05	12,6	00:05	07:35	09:45
CH0B	Assistance JALHAY OUT		1,01	1,01	2,06		00:15	07:50	10:00
CH1	Troisfontaines		6,88	6,88	8,94	27,52	00:15	08:05	10:15
EC1	BANSIONS	18,55			27,49		00:03	08:08	10:18
CH1A	Regroup ESSO IN		2,46	21,01	29,95	48,48	00:26	08:34	10:44
CH1B	Regroup ESSO OUT						00:25	08:59	11:09
CH2	Wayai		0,8	21,81	30,75	8	00:06	09:05	11:15
EC2	WAYAI	7,22			37,97		00:03	09:08	11:18
CH3	Solwaster		3,44	10,66	41,41	45,69	00:14	09:22	11:32
EC3	SOLWASTER	5,95			47,36		00:03	09:25	11:35
CH3A	Regroup JALHAY IN		2,53	8,48	49,89	46,25	00:11	09:36	11:46
CH3B	Regroup JALHAY OUT				Regroup		00:50	10:26	12:36
		Nb de Voitures					110		01:50
CH3B	Regroup JALHAY OUT							10:26	12:16
CH3C	Assistance JALHAY IN		1,05	1,05	1,05	12,6	00:05	10:31	12:21
CH3D	Assistance JALHAY OUT		1,01	1,01	2,06		00:30	11:01	12:51
CH4	Troisfontaines		6,88	6,88	8,94	27,52	00:15	11:16	13:06
CH4	BANSIONS	18,55			27,49		00:03	11:19	13:09
CH4A	Regroup ESSO IN		2,46	21,01	29,95	48,48	00:26	11:45	13:35
CH4B	Regroup ESSO OUT						00:25	12:10	14:00
CH5	Wayai		0,8	21,81	30,75	8	00:06	12:16	14:06
EC5	WAYAI	7,22			37,97		00:03	12:19	14:09
CH6	Solwaster		3,44	10,66	41,41	45,69	00:14	12:33	14:23
EC6	SOLWASTER	5,95			47,36		00:03	12:36	14:26
CH6A	Regroup JALHAY IN		2,53	8,48	49,89	46,25	00:11	12:47	14:37
CH6B	Regroup JALHAY OUT				Regroup		00:50	13:37	15:27
		Nb de Voitures					100		01:40
CH6B	Regroup JALHAY OUT							13:37	15:17
CH6C	Assistance JALHAY IN		1,05	1,05	1,05	12,6	00:05	13:42	15:22
CH6D	Assistance JALHAY OUT		1,01	1,01	2,06	2,02	00:30	14:12	15:52
CH7	Troisfontaines		6,88	6,88	8,94	27,52	00:15	14:27	16:07
EC7	BANSIONS	18,55			27,49		00:03	14:30	16:10
CH7A	Regroup ESSO IN		2,46	21,01	29,95	48,48	00:26	14:56	16:36
CH7B	Regroup ESSO OUT						00:25	15:21	17:01
CH8	Wayai		0,8	21,81	30,75	8	00:06	15:27	17:07
EC8	WAYAI	7,22			37,97		00:03	15:30	17:10
CH9A	Solwaster		3,44	10,66	41,41	45,69	00:14	15:44	17:24
EC9	SOLWASTER	5,95			47,36		00:03	15:47	17:27
CH9A	Regroup JALHAY IN		2,53	8,48	49,89	46,25	00:11	15:58	17:38
CH9B	Regroup JALHAY OUT				Regroup		00:50	16:48	18:28
		Nb de Voitures					90		01:30
CH9B	Regroup JALHAY OUT							16:48	18:18
CH9C	Assistance JALHAY IN		1,05	1,05	1,05	12,6	00:05	16:53	18:23
CH9D	Assistance JALHAY OUT		1,01	1,01	2,06	2,02	00:30	17:23	18:53
Ch10	Troisfontaines		6,88	6,88	8,94	27,52	00:15	17:38	19:08
EC10	BANSIONS	18,55			27,49		00:03	17:41	19:11
CH10A	Regroup ESSO IN		2,46	21,01	29,95	48,48	00:26	18:07	19:37
CH10B	Regroup ESSO OUT						00:25	18:32	20:02
CH11	Wayai		0,8	21,81	30,75	8	00:06	18:38	20:08
EC11	WAYAI	7,22			37,97		00:03	18:41	20:11
CH11A	Parc Final JALHAY IN		10,94	18,16	48,91	45,4	00:24	19:05	20:35
KM Total		EC :120,93 km		Liaisons : 74,65km			Total :195,58km		



b) Plan du Q.G.



II. ORGANISATION ET IDENTIFICATION

Art. 1 Organisation

Le Jalhay Motors Club asbl (n° d'entreprise 0859.955.280), organise les 23,24 et 25 octobre 2026, le JMC Rallye Hautes Fagnes, 21^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur - Direction de course - Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Directeur de course	Benjamin DARIMONT	Lic ASAF n°490
- Directeur de course adjoint principal	Marc DEMAIN	Lic. ASAF n°404
- Directeur de la sécurité	Laurent SACRE	Lic ASAF n°498
- Directeur de la sécurité adjoint principal	Serge COX	Lic ASAF n°652
- Directeur de la sécurité adjoint	Fabrice LEMAITRE	Lic ASAF n°496
- Directeur de la sécurité adjoint	Joel BRASSEUR	Lic ASAF n°450
- Directeur de la sécurité adjoint	David WILLEM	Lic ASAF n°584
- Secrétaire du meeting	Benoit SACRE	Lic ASAF n°491
- Secrétaire adjointe du meeting	Ingrid LEMAITRE	Lic ASAF n°492
- Responsable du centre de calcul	Giovanni SGHERZI	
- Gestion du parc d'assistance	JMC	
- Responsable parc fermé/regroupe Jalhay	JMC	
- Responsable SHAKE DOWN	Robert BORLEZ	Lic ASAF n° 534
- Chef de Sécurité SHAKE DOWN	Nathalie MAERVOET	Lic CAS n° 21171 B1S1
- Responsable E.C. 1	Alain DELAUNOIS	Lic ASAF n° 465
- Chef de Sécurité E.C. 1	Sandrine DACQUIN	Lic CAS n° 20723 B1S1
- Responsable E.C. 2	Louis MODAVE	Lic ASAF n° 654
- Chef de Sécurité E.C. 2	Christophe MODAVE	Lic CAS n° 20053 B1S1
- Responsable E.C. 3	Robert BORLEZ	Lic ASAF n° 534
- Chef Sécurité E.C. 3	Nathalie MAERVOET	Lic CAS n° 21171 B1S1
- Relations concurrents	Nicole SCHULJENKO	Lic ASAF n° 409
	Joseph JADOT	Lic ASAF n° 403

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Commissaires Sportifs		
- Président de Collège	Fabienne RESTIAUX	Lic ASAF n°731
- Membre	Quentin MACEDOINE	Lic ASAF n°846
- Membre	Michel ROQUET	Lic ASAF n°951
- Commissaires Techniques		
- Président de Collège	Eric GERLACHE	Lic ASAF n°434
- Membre	Didier DAELS	Lic ASAF n°944
- Membre	Guy SAINT-REMY	Lic ASAF n°406
- Membre	Didier MOMBALIIN	Lic ASAF n°431
- Membre	Thierry HENAULT	Lic ASAF n°444
- Secrétaire	Magali PEREIRA	Lic ASAF n°432
- Secrétaire	Nicole SCHULJENKO	Lic ASAF n°409
- Inspecteur Sécurité Homologation	Guy LEJEUNE	Lic ASAF n°728
- Secours médicaux		
- Equipe médicale	BELGIUM RESCUE	
- Ambulance	Ambuce RT avec :	
	Le vendredi 1 Véhicules	
	Le dimanche 4 Véhicules (1 par ES et 1 au QG)	

Identité et attributions des juges de faits :

Laurent SACRE, Benoit SACRE, Geoffrey LEJEUNE, Benjamin DARIMONT, Marc DEMAIN, François DORTU, Michel PAULY, Ingrid LEMAITRE, Jean Luc MENESTREY, Fabrice LEMAITRE, Joel BRASSEUR, David WILLEMS, Serge COX, Joseph JADOT, François MAIGRAY, Thierry SCHU.

III. MODALITES GENERALES

Art. 2 Eligibilité

Type d'épreuve	Rallye type B	RPR 26
Championnat FWB	OUI	RPR 24 et 25
Championnats CSAP	Toutes CSAP	RPR 24 et 25
Top Master Challenge	OUI	RPR 25.1.3.1
Challenge Bruno Thiry	OUI	RPR 25.2.1
Epreuve OPEN	OUI	RSG 2.1.2

Art. 3 Admission des véhicules

DIVISIONS	Acceptée Pour l'épreuve ?	Art RPR de référence	Nombre d'engagés maximum Voir Art. 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR	TP-L Accepté ?
Division 1.2.3 et 4	OUI	26.11.1 à 26.11.4	130	NON
Ph Classic et PH S/R	OUI	26.11.5		NON
Histo - Démo	NON	26.11.6		
Regularity VHRS	NON	26.11.7 à 26.11.9		

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130

Remarques importantes

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie lors de la clôture des inscriptions à droits simples n'est pas atteint, le nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.

Le formulaire de demande de TP-L est disponible sur le site internet : www.asaf.be

L'épreuve étant inscrite au calendrier OPEN (ENPEA), elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", à la condition qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) **responsables du refus d'un candidat-participant** qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Le nombre de participants est limité à **45** en ce qui concerne le Shake Down

Art. 4 Description Parcours

4.1 Constitution du parcours :

Nombre d'étapes	1
Nombre de boucles	4
Nombre d'épreuves de classement par boucle	3 boucles de 3 ES 1 boucle de 2 ES

Etape 1

EC	Longueur	Ligne / Show	% Asphalte	% Non revêtu
EC 1	18.55 km	SHOW	100 %	0 %
EC 2	7.22 km	LIGNE	94.88 %	5.12 %
EC 3	5.95 km	LIGNE	100 %	0 %

Total:195,58 Km,dont 120,93 Km d'ES, comprenant 0.01% de chemins non revêtus en dur.

Les Divisions PH prendront le départ **avant** les concurrents des autres Divisions

4.2. "Super Rallye Intégral"

Le système de "Super Rallye Intégral" est d'application dans cette épreuve.

4.3. SHAKEDOWN (SD) (Voir Art. 2.1.5 et 16.1. du RPR) uniquement pour rallye de type B

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shake Down sera organisé :

DATE	23 octobre 2026
Heures	13h à 17h
Localisation	FOYR
Kilométrage	3,83 km dont 0.55 km de non revêtu

Le "Shakedown" est strictement réservée aux PILOTES, COPILOTES et VOITURES officiellement et complètement inscrits à l'épreuve tutélaire. Ce point est de stricte application sous peine de mise hors course pour l'ensemble du meeting.

Art. 5 Engagement

5.1. Procédure et paiement de l'engagement

La demande d'engagement doit être complétées sur la plate-forme "Engagements en ligne" de l'ASAF, via son site Internet www.asaf.be.

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont impérativement tenus, s'ils ne possèdent pas "d'espace personnel" dans la base de données ASAF, de téléverser, lors de leur inscription en ligne, une copie (au format JPEG), de leurs licences (VAS/Étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2026).

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité

Les formalités, relatives aux manifestations annexes éventuelles (SD - Journée VIP) devront parvenir à l'organisateur de la même manière.

Le montant des frais d'engagement cumulés devra **OBLIGATOIREMENT** parvenir à l'organisateur par virement bancaire dans les mêmes délais que ceux de l'engagement en ligne, repris dans l'encadré ci-dessous.

Les frais d'inscription sont à verser au compte :

N° BE47 3401 3708 4680 Intitulé : JALHAY MOTORS CLUB ENGAGEMENTS
Communication : équipage : nom « pilote » et « nom co-pilote »

5.2 Montants des engagements :

Divisions	Jusqu'au 16/10	Jusqu'au 20/10
D1-D2-D3	460€	552€
D4	520€	624€
D PH'S (Clas-sic/SR)	440€	528€
Shake-Down	120€	

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25 %** (y compris pour les divisions "Provhistoric's"), **majoration calculée sur les prix déjà éventuellement majorés pour inscription tardive** - Voir art. 5 du RPR et 5.2 ci-avant, du présent règlement).

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.3. Remboursements : Voir R.S.G Article 9.4, 9.5 et 9.6

Art. 6. Vérifications administratives (V.A.)

DATE	24/10/2026
LOCALISATION	Sous le chapiteau de l'organisation route de la Fagne 12 4845 Jalhay
HEURES D'OUVERTURE DES V.A.	De 09h00 à 15H00
LOCALISATION REPRISE DES LICENCES	V.A.

Les Commissaires Sportifs procéderont à des contrôles aléatoires des documents (permis de conduire + certificats divers) qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (re-connaissances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

Art. 7. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture (Certificat d'immatriculation, Carte d'assurance et Contrôle technique) devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Rappel : Les VT sommaires auxquelles seront soumis les véhicules participant à l'éventuel Shake Down **ne dispenseront pas les participants de se présenter aux VT préliminaires générales.**

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions :**

LOCALISATION	Sous le chapiteau de l'organisation route de la Fagnes 12 4845 Jalhay
DATE	24/10/2026
HEURES	De 10h à 18h

Vérifications techniques complémentaires

Réservé aux seuls équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur

LOCALISATION	Sous le chapiteau de l'organisation route de la Fagnes 12 4845 Jalhay
DATE	25/10/2026
HEURES	6h30 à 6h50

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUMUP de l'ASAF en fonction sur place ou en espèces (compte juste).

Les éventuelles VT finales :

LOCALISATION	Atelier LMA Racing route de la Xhavée 21 4845 Jalhay
--------------	--

Emplacement des VT OBLIGATOIRES après abandon ou sortie de route :

LOCALISATION	Entrée parc de regroup Jalhay rue de la Fagne 11 4845 Jalhay
--------------	--

Devoirs des Concurrents en cas d'accident ou de sortie de route même mineure. RSG

1.8.2

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle).

Art. 8. Reconnaissance – Ravitaillement – Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

DATE	24/10/2026
HEURES	9h30 à 20h00

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

FREQUENCE	2 fois par boucle
EMPLACEMENT	Entre la sortie assistance et l'EC 1 (Station Total Jalhay) Entre l'EC 1 et le regroupe IN ESSO (Station Esso Tiège)

C) Zones d'assistance (voir Art. 17.2 du RPR)

LOCALISATION	Fawetay, Haut- Vînavé et place de l'église à Jalhay
--------------	---

Le ravitaillement est interdit par la Zone des Pompiers VHP dans le parc d'assistance sous peine d'application des sanctions prévues à l'art. 14.2 du R.P.R..

Des juges de fait, dont l'identité est susvisée, seront affectés au respect de ces dispositions.

➤ Pour toutes questions sur le parc d'assistance, veuillez prendre contact avec DARIMONT Benjamin
e-mail : b.darimont@hotmail.com

Art. 9. Parcs fermés

9.1 Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

LOCALISATION	Parking école communale de Jalhay route de la Fagne 11 4845 Jalhay
--------------	--

9.2 Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

LOCALISATION	Parking école communale de Jalhay route de la Fagne 11 4845 Jalhay
--------------	--

Dès leur arrivée, en fin d'épreuve, les voitures seront stationnées dans un parc fermé, **sous peine d'exclusion**. Les équipages seront tenus de l'évacuer immédiatement. Les voitures y seront tenues, à la disposition des organisateurs et officiels en vue de subir un éventuel contrôle de conformité ou y être " plombées ". Elles y resteront maintenues jusqu'au moment se situant 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent de la catégorie concernée*. L'heure précise de ce moment, qui est celui où les voitures pourront être extraites du PF, sera affichée par l'organisateur au tableau officiel.

*(catégorie PH Classic et PH S/R, Catégorie Divisions 1-2-3 et Catégorie 4)

IV. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats - Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront au maximum 30 minutes après l'officialisation du classement de la dernière catégorie rentrée au Parc Fermé.

LOCALISATION DE LA PROCLAMATION	Sous le chapiteau de l'organisation route de la Fagne 12 4845 Jalhay
---------------------------------	---

- Des prix et trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - Autres récompenses éventuelles
 - Premier "Master" au classement général en PH S/R
 - Première dame au classement général PH S/R
 - 3 premiers de la Division PH S/R
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 - 22 et 23)
 - Premier "Master" au classement général en PH Classic
 - Première dame au classement général PH Classic
 - 3 premiers de la Division PH Classic
 - Premiers de chaque classe de la Division PH Classic (17-18 et 19)
 - Premier "Master" au classement général en Division 4
 - Première dame au classement général Div. 4
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement de la Division 4)
 - 3 premiers de la Div. 4 (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe de la Div. 4 (pilote et co-pilote)
 - Premier "Master" au classement général en Div. 1-2-3 confondues
 - Première dame au classement général Div. 1-2-3 confondues
 - Inter-écuries : (voir Art 12 du RSG) (calculé sur le classement des Div.1-2-3, confondues)
 - 5 premiers du classement des Div. 1-2-3 confondues (pilotes et co-pilotes)
 - Premiers de chaque classe des Div. 1-2-3 (pilote et co-pilote)

Art. 11. Permanences

- ☞ Avant et après l'épreuve :

- Darimont Benjamin, Route de la Xhavée 21 à 4845 Jalhay
Gsm : 0474 / 30 42 77 (ap.18h) ; mail : b.darimont@hotmail.com
- Sacré Benoit, Rue du Centenaire 17 à 4632 Cerexhe-Heuseux
Gsm : 0494 / 54 89 29 (ap.18h) ; mail : benoit.sacre@gmail.com

- ☞ A partir du vendredi 23 octobre 2026 à 9h00' et pendant l'épreuve : au Q.G. de l'organisation : Ecole communale de Jalhay centre - Tél. : 087 / 89 07 99 (secrétariat)

Art 12 Tableau d'affichage

Affichage et publications "matériels"

Dans le chapiteau de l'organisation route de la fagne 12 4845 Jalhay

Affichage et publications "virtuels" :

SPORTITY ; JMC2026

Art 13 Divers

- A) Road-book d'assistance : Une plaque d'assistance est prévue par voiture. Cette plaque devra obligatoirement être collée pour pouvoir entrer dans le parc d'assistance. (Voir Art. 17. du RPR)
- B) Les programmes seront en vente dans les points de ventes suivants au prix de 6 € :
 - Chapiteau de l'organisation (centre de l'épreuve)
 - Station Total à Jalhay, MAP53 à Robertville
- C) Restaurants, hôtels, chambres d'hôtes... peuvent être consultés auprès de l'Office du Tourisme de Jalhay-Sart et de son site www.tourismejalhaysart.be Tél. : 087 / 47 47 37

Art. 15. Approbations et règlementation ASAF

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions de l'ASAF seront d'application.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

Nom : PIROTTE Prénom : Cédric, pour la CSAP Liège. Lic. N° 593, en date du 14/09/2026

Nom : LEMINCE . Prénom : Pascal , pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 868, en date du 16/09/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Nom : LEJEUNE Prénom : GUY, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728, en date du 31 juillet 2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.